



Guide de saisie dans les formulaires de l'espace collaboratif des portails AMP (France, MAIA, PANACHE)

Chapitre 1 : Fiche AMP – Rubrique caractéristiques générales

Guide élaboré par les administrateurs des portails aires marines protégées avec la relecture des chargés de mission de la direction aires protégées et de l'équipe du LIFE marha pour accompagner la saisie des informations sur les aires marines protégées à l'aide des formulaires de saisie dans les portails AMP.

version du 31 octobre 2024

Sommaire du guide de saisie dans les formulaires de l'espace collaboratif des portails AMP

Guide de saisie espace collaboratif des portails AMP	Numéro du chapitre
Fonctionnement général	
Rubrique caractéristiques générales	Chapitre 1
Rubrique réglementations de création	Chapitre 2
Rubrique gouvernance	Chapitre 3
Rubrique document de gestion	Chapitre 4
Rubrique espèces et habitats marins	Chapitre 5
Rubrique usages et activités	Chapitre 6
Rubrique enjeux et objectifs de gestion	Chapitre 7
Rubrique programme d'actions	Chapitre 8
Rubrique suivis	Chapitre 9
Rubrique réglementation	Chapitre 10
Rubrique zones d'intérêts	Chapitre 11
Rubrique moyens et ressources	Chapitre 12
Rubrique critère de désignation OSPAR	Chapitre 13
Base documentaire / rubrique Documents et photos	Chapitre 14
Zones C-monspot	Chapitre 15

RUBRIQUE CARACTERISTIQUES GENERALES : TUTORIEL SAISIE DANS LA BD AMP

Les caractéristiques générales correspondent principalement aux informations du standard de données WDPA.

1 Socle standard WDPA (base de données mondiale sur les espaces protégés)

Le socle WDPA est importé par l'un des administrateurs de la base de données.

Les champs WDPA **ne peuvent pas être modifiés** par le contributeur.

Toutefois, il est possible d'avertir l'administrateur d'une erreur sur les informations issues du standard WDPA en cliquant sur le bouton « **Signaler une erreur** ».

Lors de la validation de la fenêtre de « signalement d'une erreur », un mail rapportant la description de l'erreur est envoyé à l'administrateur qui pourra modifier les informations.

Caractéristiques générales	
Signaler une erreur	
WDPA ID :	99999925
WDPA PID :	99999925
Identifiant MNHN :	
Nom de l'AMP :	CALANQUES
Nom original de l'AMP :	Calanques
Pays :	France métropolitaine
Zone :	France métropolitaine
Catégorie :	Parc national
Catégorie en anglais :	National park
Type de catégorie :	national

Figure 1 : Signaler une erreur dans les caractéristiques générales (champs du socle WDPA)

Surfaces déclarées / surfaces calculées

Quatre types de surfaces sont renseignés (en km²) :

- Surface marine déclarée (surface de la zone marine déclarée)
- Surface totale déclarée
- Surface totale calculée
- Surface marine calculée

Les **surfaces déclarées** sont les surfaces que l'on retrouve dans les documents officiels de création d'AMP (décret, arrêté, etc.). Elles sont en général calculées dans la projection officielle du pays (par ex. en France la projection utilisée pour les AMP métropolitaines est le RGF93/Lambert 93).

Les **surfaces calculées** sont mesurées automatiquement lors de la création de l'AMP dans la base de données, en projection « World Mollweide » (EPSG 54009). Cette projection commune permet le calcul de statistiques, les surfaces étant comparables les unes par

rapport aux autres (pas de différences de surface dues à l'utilisation de différentes projections plus locales, responsables de déformations).
Pour le calcul des surfaces marines des AMP étrangères, la limite terre / mer utilisée est le trait de côte européen (European Environment Agency, version 2015).

✓ **Nom de l'organisme de gestion**

L'organisme de gestion est l'organisme qui porte la gestion de l'aire marine protégée.

La plupart du temps, l'organisme de gestion est un organisme public tel qu'une communauté de communes.

En France, l'Office français de la biodiversité (OFB) a pour principales missions d'appuyer les politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français. L'OFB peut donc être un organisme de gestion.

Mais cela peut aussi être un organisme professionnel, comme par exemple le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM).

Exemple : certains pays membres désignent des aires marines existantes (de type national ou international) en Zone marine protégée de la convention OSPAR. Dans ces cas là, l'organisme de gestion de l'AMP OSPAR est le gestionnaire de l'« aire marine protégée sous-jacente », c'est-à-dire celui de l'AMP à partir de laquelle l'AMP OSPAR a été désignée (gestionnaire Natura 2000, Réserve naturelle nationale, Parc naturel marin, etc.).

Autre exemple : en Suède, la gestion des AMP OSPAR est portée par les autorités nationales « County Administrative Board ». Les 21 comités de Suède sont liés d'une part aux citoyens et municipalités et d'autre part au gouvernement, parlement et autorités nationales.

✓ **Site Web de l'organisme de gestion**

Indiquer l'URL de la page du site Web dédiée à l'AMP.

✓ **E-mail de contact de l'autorité de gestion**

(Ce champ n'est pas modifiable, si l'information saisie est erronée, faire remonter l'erreur avec le bouton prévu à cet effet)

✓ **Adhérent au forum des AMP : l'aire marine protégée française adhère-t-elle au forum des AMP (<http://www.forum-aires-marines.fr/>) ?**

(Ce champ n'est pas modifiable, si l'information saisie est erronée, faire remonter l'erreur avec le bouton prévu à cet effet)

✓ **En savoir plus sur l'aire marine protégée :**

Ce champ est complété par l'administrateur, **il n'est pas modifiable**. Il comprend une adresse url. Si l'information saisie est erronée, faire remonter l'erreur avec le bouton prévu à cet effet

✓ **Finalité générique de création**

Ce champ est complété automatiquement par le système. Il est issu d'une table de correspondance, élaborée par l'OFB, qui associe les finalités de création aux catégories d'espaces protégées.

✓ **Objectifs de conservation OSPAR**

Ce champ n'est disponible que sur les fiches d'AMP dont la désignation est « Zone marine protégée de la convention OSPAR »

Choisir un ou plusieurs objectifs de conservation parmi les suivants :

Protéger, conserver et restaurer les espèces, habitats et processus écologiques qui ont été négativement impactés par les activités humaines ;

Prévenir la dégradation et les dommages portés aux espèces, habitats et processus écologiques, selon le principe de précaution ;

Protéger et conserver les zones qui représentent le mieux la variété d'espèces, d'habitats et de processus écologiques présents au sein de l'aire marine.